

Arrêté du 29 Juillet 1929 étendant le bénéfice des arrêtés Nos 240 et 241 du 18 mai 1929 aux agents du chemin de fer gérants de bureaux des postes.	530
Arrêté du 29 Juillet 1929 portant suppression de la caisse de menues dépenses d'Aghonou.	531
Arrêté du 29 Juillet 1929 portant modification à l'arrêté N° 595 du 15 octobre 1928 relatif au tarif spécial pour le transport du cacao.	531
Arrêté du 29 Juillet 1929 complétant les tarifs du chemin de fer par un tarif spécial pour le transport de la glace.	531
Arrêté du 5 Août 1929 complétant l'arrêté N° 363 du 8 juillet 1929 organisant le service pharmaceutique des travaux neufs du chemin de fer.	531
Arrêté du 5 Août 1929 complétant l'arrêté N° 366 du 8 juillet 1929 organisant provisoirement le service médical des travaux neufs du chemin de fer.	532
Arrêté du 7 Août 1929 réglementant au Togo le fonctionnement du service des allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux.	532
Erratum au tableau des <i>mercuriales</i> officielles du 2 ^{ème} semestre 1929 (J. O. du Togo du 16 juillet 1929.)	532
Tableaux des actes concernant le personnel européen	533
Tableaux des actes concernant le personnel indigène	534
Allocation viagère	536
Boissons alcooliques	536
Domaines	536
Exhumation	536
Indemnités	536
Produits pharmaceutiques	536
Secours	536
Avis	537

BULLETIN ECONOMIQUEDU 2^{ème} TRIMESTRE 1929 538

Etat des mouvements de la navigation du port de Lomé pendant le mois de juillet 1929 544

PARTIE NON OFFICIELLE 545**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU POUVOIR CENTRAL****Armée**

ARRÊTÉ N° 429 promulguant au Togo la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée et le décret du 27 mai 1928 relatif à l'allocation aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo ;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ;

Vu le décret du 27 mai 1928 relatif à l'allocation aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont promulgués dans le Territoire du Togo placé sous le mandat de la France.

1° — la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée rendue applicable aux territoires sous mandat (Article 97).

2° — le décret du 27 mai 1928 relatif à l'allocation aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux.

ART. 2. — Le Chef du Secrétariat Général, les Administrateurs des cercles, le Secrétaire permanent de la Défense du Territoire et le Chef du Bureau Militaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lomé, le 7 août 1929.
BONNECARRÈRE

La loi du 31 mars 1928 est publiée :

au J. O. R. F. des 2 & 3 avril 1928 page 9628

au J. O. A. O. F. du 5 mai 1928 page 294

Le décret du 27 mai 1928 est publié :

au J. O. R. F. du 30 mai 1928 page 5952

au J. O. A. O. F. du 30 juin 1928 page 428

L'instruction ministérielle du 27 mai 1928 pour l'application de la loi du 31 mars 1928 est insérée au J. O. R. F. du 30 mai 1928 page 5953.

Météorologie.

ARRÊTÉ N° 430 promulguant au Togo le décret du 29 avril 1929 portant création d'un service météorologique colonial.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo ;

Vu le décret du 29 avril 1929 portant création d'un service météorologique colonial.